



# Bookface

**CONCOURS** du 15 sept. au 10 oct.

Le Bookface, vous connaissez ?  
Amusez-vous à réaliser des photos dans lesquelles  
l'image de couverture d'un livre se fond dans la réalité !  
Les auteurs des meilleurs clichés seront récompensés le 17 octobre, à l'occasion des 20 ans de la médiathèque.

**GRATUIT ET OUVERT À TOUS !**  
Envoyez vos clichés avant le 10 octobre minuit  
à [mediatheque@meyzieu.fr](mailto:mediatheque@meyzieu.fr)



# REGLEMENT CONCOURS BOOKFACE

## ARTICLE 1 : ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La Médiathèque municipale de Meyzieu organise un concours photographique à l'occasion de ses 20 ans. Le concours se déroule **du 15 septembre au 10 octobre 2020**.

## ARTICLE 2 : THÈME

Réaliser un « **Bookface** », un portrait sur lequel tout ou partie d'un visage ou d'un corps est remplacé par un livre.

## ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est **gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs** à l'exclusion des membres du jury.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photographie. **Une seule participation par personne est acceptée.**

La photographie, **en couleurs et non retouchée**, doit être sous la forme d'un fichier numérique au format JPG, avec une taille d'environ 2000x3000 pixels. Le nom du fichier photo doit être composé du nom et prénom du participant.

La photographie doit être envoyée **avant le 10 octobre minuit, en pièce jointe d'un courriel adressé à : [mediatheque@meyzieu.fr](mailto:mediatheque@meyzieu.fr)**, la date et l'heure de réception du mail faisant foi. Le jury est souverain pour la validation des envois. Toute participation est confirmée par courriel par l'organisateur.

L'objet du courriel sera sous la forme : « **bookface-nom-prénom** » et le corps du courriel comprendra obligatoirement :

- Les **nom, prénom et numéro de téléphone** du participant
- La mention « **j'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation.** »
- L'**adresse électronique** du participant (si différente de celui de l'envoi)

Un commentaire facultatif de quelques lignes peut être ajouté par le participant pour contextualiser la photographie.

La photographie peut également être prise directement à la médiathèque grâce aux tablettes numériques et à la sélection de livres « spécial bookface » mis à disposition dans ses locaux. Le participant doit alors remplir un formulaire papier avec les renseignements demandés ci-dessus.

Les images ne respectant pas ces critères sont éliminées. La participation au concours photo implique l'acceptation de l'ensemble des conditions du règlement du concours et des résultats.

## ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Le jury est souverain dans le choix des présélections et des finalistes. Il se réserve le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Aucune contestation ne pourra être prise en compte.

## ARTICLE 5 : PRIX

**1<sup>er</sup> prix** : un bon d'achat d'une valeur de 40€ à la librairie Colibris

et 2 places pour un spectacle de la saison culturelle 2020-2021 de la Ville de Meyzieu.

**2<sup>e</sup> prix** : 2 places pour un spectacle de la saison culturelle 2020-2021 de la Ville de Meyzieu

**Pour les 20 premiers** : des goodies Ville de Meyzieu

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.



## ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées les **16 et 17 octobre** à la médiathèque, lors des 20 ans de la médiathèque.

Elles pourront également être exposées à nouveau dans la médiathèque durant la saison 2020-2021.

## ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

Les gagnants seront informés par courriel et les résultats seront dévoilés **le samedi 17 octobre à 17h30**, ainsi que sur le site internet de la médiathèque. Les gagnants retireront leur prix dans le hall de la médiathèque après l'annonce des résultats. En cas d'absence, les prix resteront à disposition des gagnants à la médiathèque jusqu'au 31 décembre 2020.

### Information sur la protection des données

Cette collecte a pour finalité d'identifier les participants au concours et de pouvoir les contacter s'ils sont les gagnants d'un prix.

Responsable du traitement : Ville de Meyzieu - Contact délégué à la protection des données (DPD) : [dpd@meyzieu.fr](mailto:dpd@meyzieu.fr)

Réglementation sur la protection des données : les informations recueillies vous concernant seront utilisées uniquement dans le cadre de la finalité sus-mentionnée. Sauf opposition de votre part, qui peut être formulée à tout instant, les données collectées seront conservées uniquement en vue de reprendre contact avec vous dans le cadre de la finalité sus-mentionnée et ensuite, dans la limite de 90 jours à compter de la collecte des données. Vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, et d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.